



Réforme des retraites Macron **AU MÉPRIS TOTAL, RIPOSTE TOTALE !**



Après un « suspense insoutenable », le Gouvernement a dévoilé le 10 janvier le contenu de sa contre-réforme des retraites :

- **Extinction des régimes spéciaux.**
- **Recul de l'âge légal de départ en retraite à 64 ans.**
- **Accélération de la loi « Touraine » (43 ans de cotisation).**

Sans surprise, c'est malheureusement un festival de mesures socialement dures, une nouvelle punition collective et, encore une fois, nous n'allons pas nous laisser faire !

Concrètement, avec cette réforme, pour toucher une pension complète :

- Les travailleurs **nés à partir du 1er septembre 1961** devront désormais avoir cotisé **169 trimestres (42 ans et 3 mois)** durant leur carrière, contre 168 trimestres actuellement (42 ans).
- Les travailleurs **nés en 1965** seront les premiers à devoir **cotiser durant 43 ans**.
- L'âge de départ à taux plein, quel que soit le nombre de trimestres cotisés, pour les actifs aux carrières hachées – souvent les femmes – auront une retraite à 67 ans.
- Par ailleurs, **les agents actuels bénéficiant du régime spécial** de retraite et qui ouvrent leur droit à un départ anticipé, dès 52 ans ou 57 ans selon qu'on soit embauchés avant ou après 2009, pourront toujours partir plus tôt, mais leur départ **sera progressivement décalé de 2 ans**. La clause du « grand-père », c'est de l'enfumage. De plus, elle va surtout assécher progressivement les recettes de notre caisse de retraite !

Pourquoi une nouvelle réforme ?

Cette contre-réforme va encore à rebours de l'histoire. Si nous vivons plus longtemps que dans les années 50, notre productivité est bien plus importante. Par notre travail, nous produisons plus de richesses et ça, personne ne peut le contester. Nous avons théoriquement les moyens de financer la retraite.

Le problème, dans notre pays, est que ces richesses sont accaparées par le « grand capital » que le Gouvernement gave, entre-autres, avec des exonérations de cotisations sociales, fiscales pour les entreprises et les plus riches.

Ainsi, il ferme le robinet des recettes prévues pour financer notre protection sociale et dénonce ensuite que nous ne travaillons pas assez !

D'autres financements que l'allongement sont possibles et souhaitables. La CGT a fait des propositions. Le Gouvernement, lui, poursuit sa funeste trajectoire en épargnant les actionnaires. En 2022, les entreprises du CAC 40, les 40 plus grandes entreprises de France, ont reversé 80 milliards d'euros à leurs actionnaires. Chaque année, c'est un record et à eux, on ne demande rien !

L'heure de la mobilisation et à l'action a sonné !

Le 19 janvier prochain, à l'appel de toutes les organisations syndicales de notre pays, une première journée de mobilisation est engagée dans l'agenda social de cet hiver.

La CGT-RATP a maintenu son préavis de grève du 4 décembre 2019, contre la précédente réforme « avortée » des retraites d'E. Macron. Nous devons, parce que nous le pouvons aussi, mettre celle-ci en échec.

**Pour défendre nos droits, tous en grève et en manifestation*
ce jeudi 19 janvier 2023 !**